

NOTE D'INFORMATION INTERNAT DU SECOND DEGRE

NOTICE CONCERNANT LES PRIORITES ET CRITERES D'ADMISSION
MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES INTERNES

Règlement :

L'internat est un lieu de vie et de travail. La vie en collectivité implique donc un comportement social fondé sur le respect :

- du règlement intérieur,
- des autres (personnels, élèves internes) et de leurs biens,
- de l'environnement,
- des règles de sécurité.

Tout acte mettant en péril le bon fonctionnement de l'internat sera sanctionné. L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement (notamment en matière de sécurité – propreté). Et si la chambre n'est pas tenue correctement, les agents n'assurent plus l'entretien.

Tout interne, mineur ou majeur, résidant hors de l'agglomération toulousaine **doit obligatoirement avoir un correspondant**. Celui-ci doit être **en mesure**, à tout moment, **de recevoir l'élève en cas de situation exceptionnelle : fermeture ou exclusion de l'internat**. La présence en cours reste obligatoire. L'absence d'un élève qui rentrerait chez lui et ne se présenterait pas en cours sera considérée comme injustifiée.

Les familles ou les correspondants peuvent rendre visite aux internes, en-dehors de leurs heures de cours. Ils doivent préalablement se présenter à l'accueil de l'établissement et s'adresser au bureau des CPE.

Aucune communication téléphonique ne sera transmise aux internes, hormis cas d'urgence (Téléphone vie scolaire après 18h30 : 06.52.39.26.90).

Les autorisations exceptionnelles de sortie, les absences à l'internat sont à signaler, par les familles, via l'ENT, par un courrier ou un courriel (shessel@outlook.fr) et seront visées par un CPE.

Les périodes de stage sont automatiquement déduites du forfait. Si l'élève souhaite être hébergé, il doit le signaler par mail à shessel@outlook.fr qui transmettra à l'intendance pour la facturation.

Rappel : aucune autorisation d'absence exceptionnelle ne sera acceptée par téléphone. Elle doit être faite par écrit par mail : shessel@outlook.fr

Admission à l'internat

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. **Critères géographiques** : élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement notamment quand la filière est rare;
2. **Critères sociaux**
3. **Critères familiaux** : élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent en lien avec l'aide sociale à l'enfance ;
4. **Critères scolaires** : élèves à besoins particuliers (par exemple: élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc).

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

Attention : L'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation. Elle est prononcée par le Proviseur. Elle est subordonnée à l'acceptation des dispositions de l'internat, tant par l'élève que par sa famille ;

Comment solliciter une place dans un internat ?

La famille remettra à l'établissement le dossier de candidature **au moment de son inscription ou réinscription**.

Comment se déroulent les procédures d'admission en internat ?

Le chef d'établissement émet un avis sur la candidature de l'élève dès la phase d'affectation des élèves semaine 28.

En cas d'admission sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine avant **le lundi 29 AOUT 2022**.

Fonctionnement de l'internat

Les chambres d'internats sont chauffées à 19° pour respecter les normes environnementales. Les appareils électriques sont interdits.

Horaires du matin

06h45	07h20	07h30	08h00
Lever des élèves	Fermeture de l'internat	Fermeture de l'accès au self (avec son badge).	Fermeture du self

Horaires du Soir

17h30 à 18h30	Montée obligatoire des élèves à l'internat sauf élèves pole sportif ou si emploi du temps jusqu'à 18h10
18h00 à 18h45	Etude obligatoire (1 soir par semaine) ou en chambre pour travail obligatoire Pour les élèves présents, appel obligatoire. C'est un moment particulier où l'élève interne peut, soit travailler, soit se détendre.
18h30/18h45 à 19h30	Passage au self. Une tenue correcte est exigée : les sportifs ne sont pas acceptés en tenue d'entraînement
19h30	Fermeture de l'établissement
20h00	Montée obligatoire à l'internat, appel nominatif dans les chambres.
20h00 à 21h00	Temps calme (travail, activités calmes et silencieuses)
21h00 à 22h00	Temps libre et de détente : jeux de société, visionnage de films, activités ludiques...
A 22h30	Extinction des feux

Une salle de télévision est à la disposition des internes, sous le contrôle de l'assistant d'éducation.

Chaque interne doit s'inscrire auprès de l'assistant d'éducation. Elle est autorisée une fois par semaine, et dans les cas exceptionnels (matches, information, documentaire...).

Des sorties à but culturel et sportif sont organisées et encadrées par la vie scolaire. Une autorisation pour chaque sortie sera signée par la famille

Tarif : (susceptible d'être modifiés en 2023)

internat	1 466,75 €
----------	------------

Les montants des forfaits sont votés par la Région pour l'année scolaire et répartis en 3 trimestres par l'établissement. La facture est établie :

- entre le 01 et le 10 octobre 2022 pour le 1^{er} trimestre
- entre le 17 janvier et le 01 février 2023 pour le 2^{ème} trimestre
- entre le 01 au 15 mai 2023 pour le 3^{ème} trimestre.

Des aides financières accordées par la Région Occitanie peuvent être proposées aux familles qui rencontrent des difficultés : Aide à la restauration jusqu'à 50 % de la facture, fonds social jusqu'à 100 % de la facture.

Les dossiers sont à retirer au service hébergement

Les règlements sont attendus au plus tard dans les 10 jours à compter de la réception de la facture ou « Avis aux familles ». Tout retard de paiement expose la famille à une poursuite de la créance par voie d'huissier dont les frais sont à la charge de la famille.

Moyens de paiement:

- par TIPI : (cf ENT/Intendance pour les instructions de paiement en ligne) ce système permet aux familles d'échelonner le paiement
- **pour les élèves BTS et du CFA et les élèves externes**, les repas sont **payables d'avance en créditant la carte jeune** par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF. L'élève ne pourra pas manger si son compte n'est pas crédité.
- Par défaut, par chèque bancaire. Le crédit sur carte se fait uniquement les lundis et jeudis matins